



**Présentation de l'opération de création du
réseau d'assainissement des eaux usées sur la
commune de BLOSSEVILLE**

**Réunion publique
12 février 2024 – 19h00**



PROJET DU TERRITOIRE

- * **Axe 1** Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire
- * **Axe 2** Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité
- * **Axe 3** Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

Choix de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : Assainir la commune de Blosserville pour protéger nos ressources : plage, la Veule, la nappe phréatique,

Introduction : Mot du Président

Historique

➤ 1998 :

Zonage d'assainissement collectif réalisé par le bureau d'étude SOGETI avec système de traitement sur la commune de Blossesville.

Délibération communale prise pour mise en place de l'assainissement collectif sur la commune avec système de traitement.

➤ 2003 :

Prise de compétence Eau potable et assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dont la commune de Blossesville sur Mer

➤ 2008 :

Rendu du rapport de phase 4 du **Schéma Directeur Assainissement** communautaire avec présentation du programme de travaux hiérarchisé.

Introduction : Mot du Président

Historique (suite)

- 2009 : Validation du Dossier Loi sur l'Eau de la nouvelle station d'épuration de Veules-les-Roses avec réception de l'arrêté de rejet de la station imposant le raccordement de la commune de Blosseville sur la station d'épuration.
- 2016 : Mise en place du réseau d'assainissement rue du Fond du Tumpot à Blosseville (non mis en service à ce jour).
- 2019 : Etude par le maître d'œuvre EGIS.

Mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de Blosseville pour passage en assainissement collectif suite à la demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- 2024 : Demande de subvention transmise aux financeurs.

Porté à connaissance à la Police de l'Eau

Le début des TRAVAUX est prévu le 2 avril

L'opération globale en quelques chiffres

Le montant des travaux est de 2 400 000 €.HT sur la commune de Blossesville et la jonction jusqu'au parking des cressonnières.

Deux entreprises : SITPO et Bernasconi



Désignation	Assainissement
Collecteur	5 680 ml
Branchement	165
Poste de refoulement	3
Conduite de refoulement	860 ml

L'opération globale en quelques chiffres

Une deuxième partie s'élève à 560 000,00 € HT pour les travaux sur Veules les Roses

Deux entreprises : SITPO et Bernasconi

The logo for SITPO, featuring the letters 'SITPO' in a stylized, bold, red font with horizontal lines through the letters.The logo for Bernasconi, featuring a stylized 'B' with a blue top half and a red bottom half, above the text 'BERNASCONI' and 'TRAVAUX PUBLICS' in a smaller font.

Désignation	Assainissement
Collecteur	30 ml
Branchement	4
Poste de refoulement	1 + cuve de 35 m3
Conduite de refoulement	1400 ml

Contact lors du chantier : RESEAU^{DST} PUBLIC

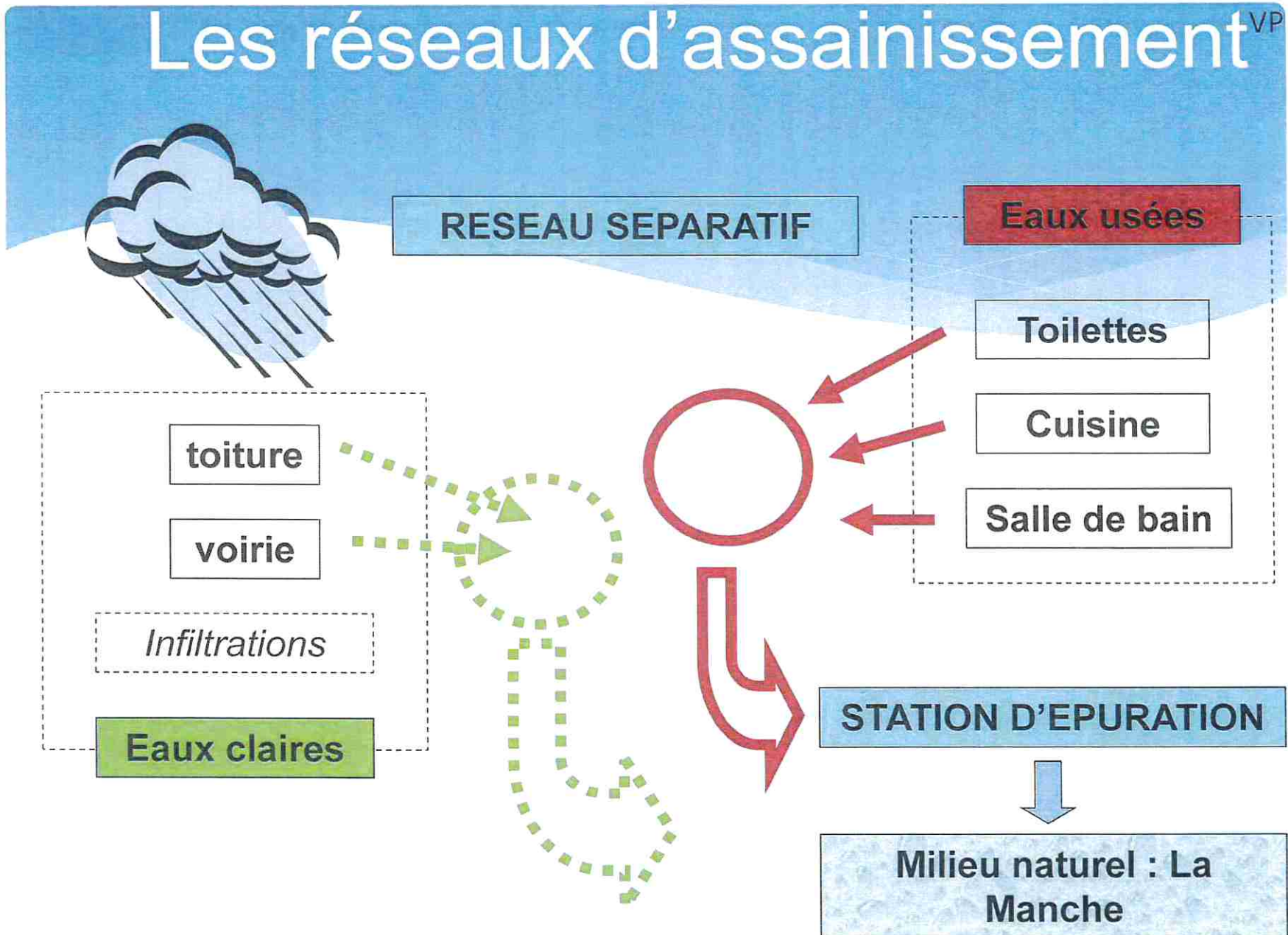
M. Havransart, Responsable du service Assainissement de la
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
> 07 50 63 69 37

Mairie de Blosseville : 02 35 97 64 62
Blosseville.mairie@blossevillesurmer.fr

SOMMAIRE

- 1 / Les réseaux d'assainissement
- 2 / L'aire d'étude
- 3 / Les contraintes du Projet
- 4 / Commune de Blosseville sur Mer : Le plan du projet
- 5 / Le phasage
- 6 / Le planning
- 7 / Obligation
- 8 / Eléments financiers
- 9 / Limite de responsabilité
- 10 / Bonne pratique du réseau d'assainissement
- 11 / La partie privée

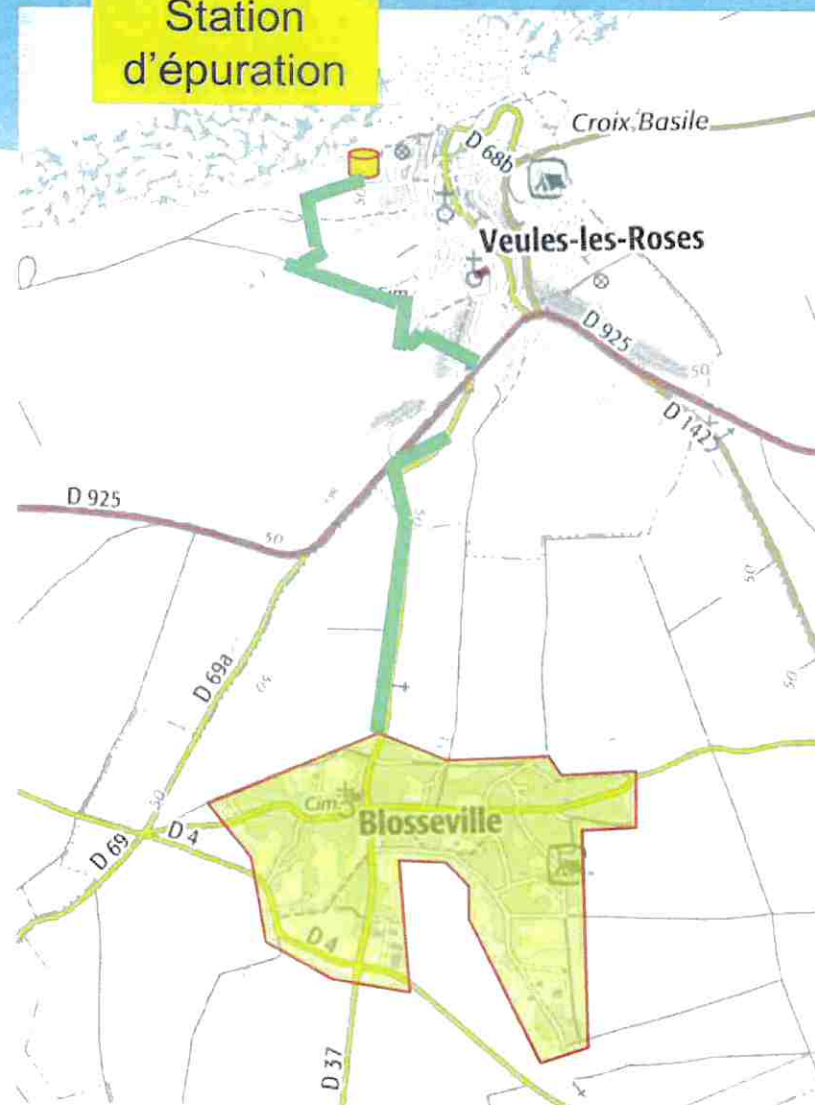
Les réseaux d'assainissement^{VP}



Aire d'étude

VH

Station
d'épuration



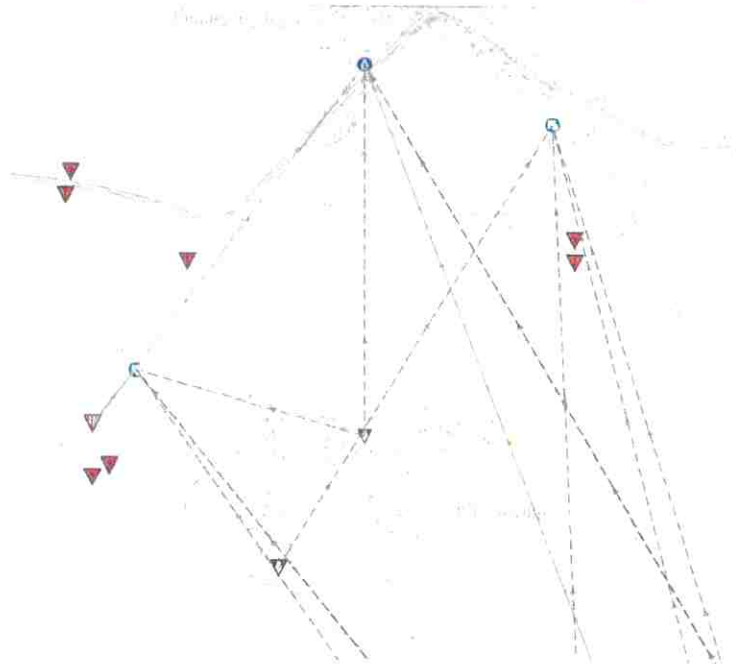
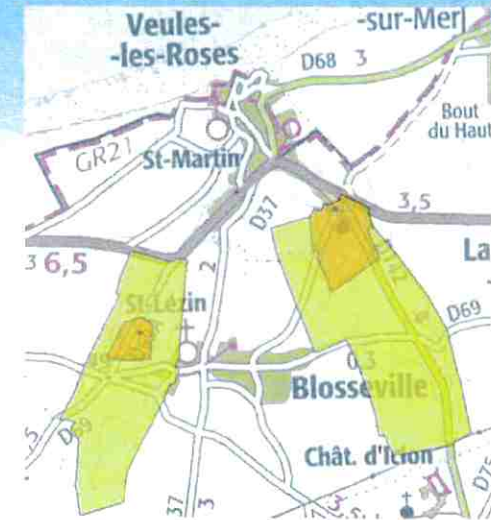
Contraintes du projet

MOE

Un fleuve, une plage ...



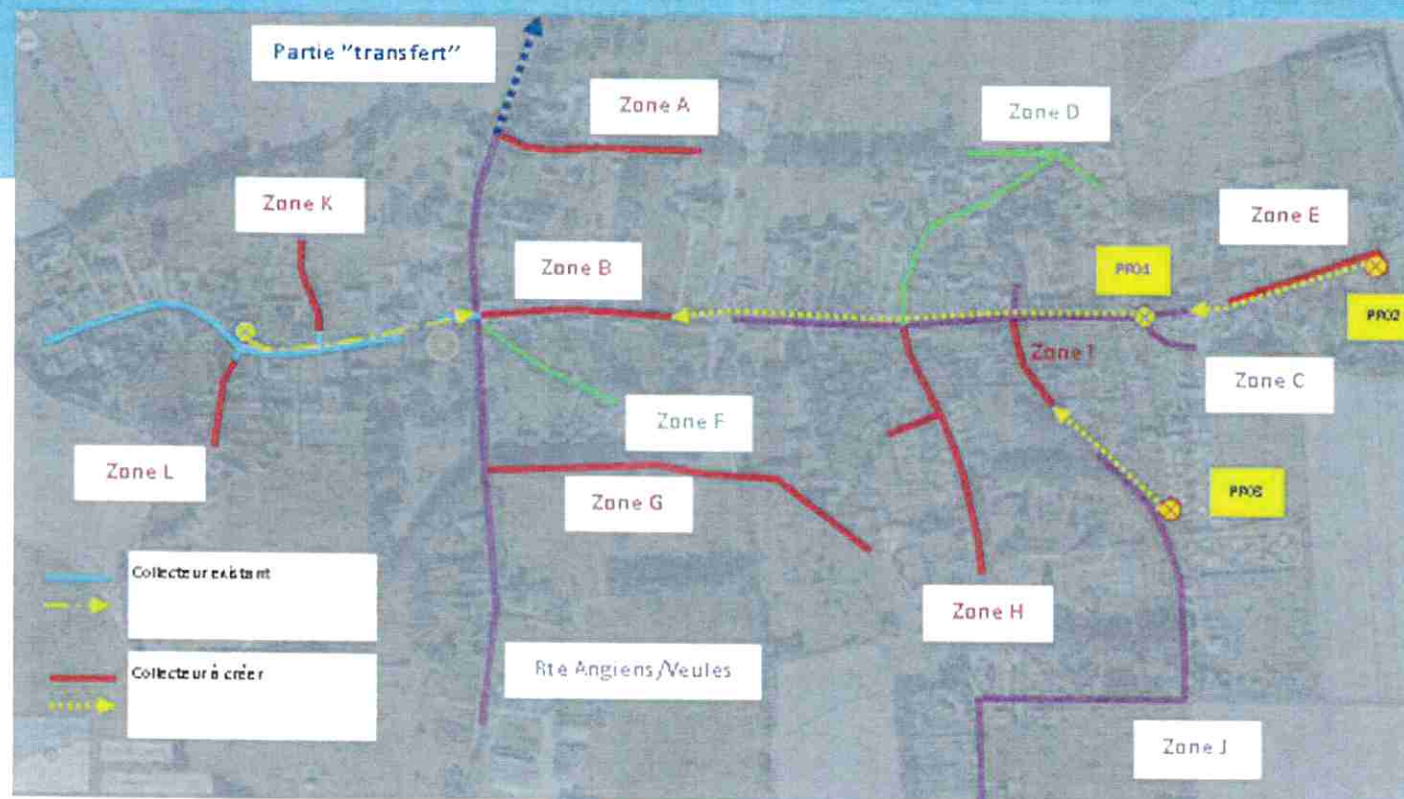
...Des périmètres de captage d'eau ...



- Légende**
- Trajets souterrains négatifs
 - Trajet négatif
 - Trajets souterrains positifs
 - sup. à 300 m/h
 - sup. à 100 m/h et inf. à 300 m/h
 - sup. à 10 m/h et inf. à 100 m/h
 - inf. à 10 m/h
 - Trajet positif sans donnée de vitesse
 - Points d'injection utilisés pour un traçage
 - Point d'injection
 - Points de suivi utilisés pour un traçage
 - Point de suivi
 - Capteurs (sources)
 - sup. à 500 l/s
 - sup. à 50 l/s et inf. à 500 l/s
 - sup. à 10 l/s et inf. à 50 l/s
 - sup. à 1 l/s et inf. à 10 l/s
 - inf. à 1 l/s
 - Bétoires
 - Perte ponctuelle
 - Doline
 - Zone d'infiltration diffuse
 - Indice de bétroie
- Fonds cartographiques SCAN IGN
Aucune légende disponible

... un sous-sol karstique

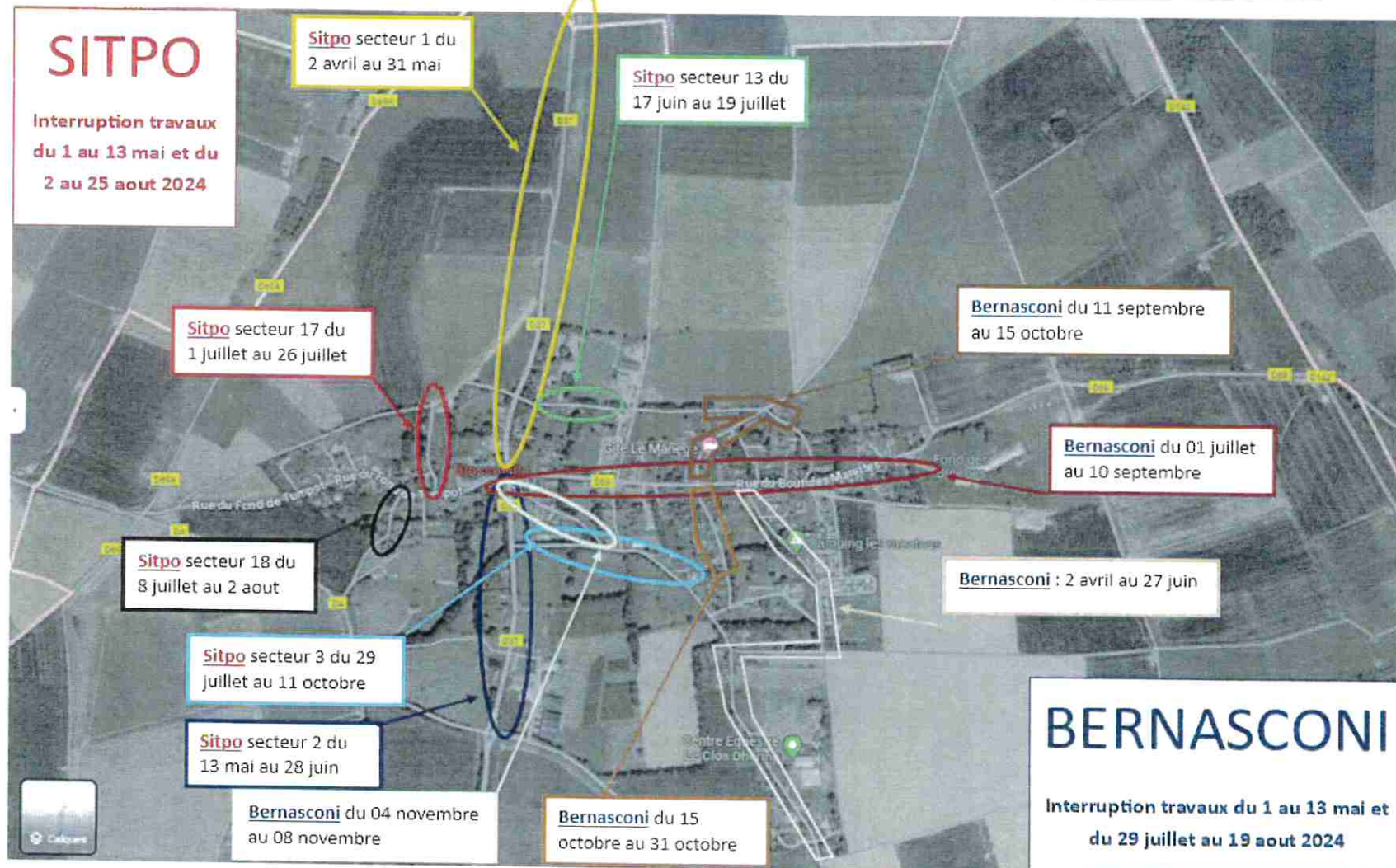
COMMUNE DE BLOSSEVILLE MOE



- 2 habitations en ANC sur Blosseville : A mettre en conformité

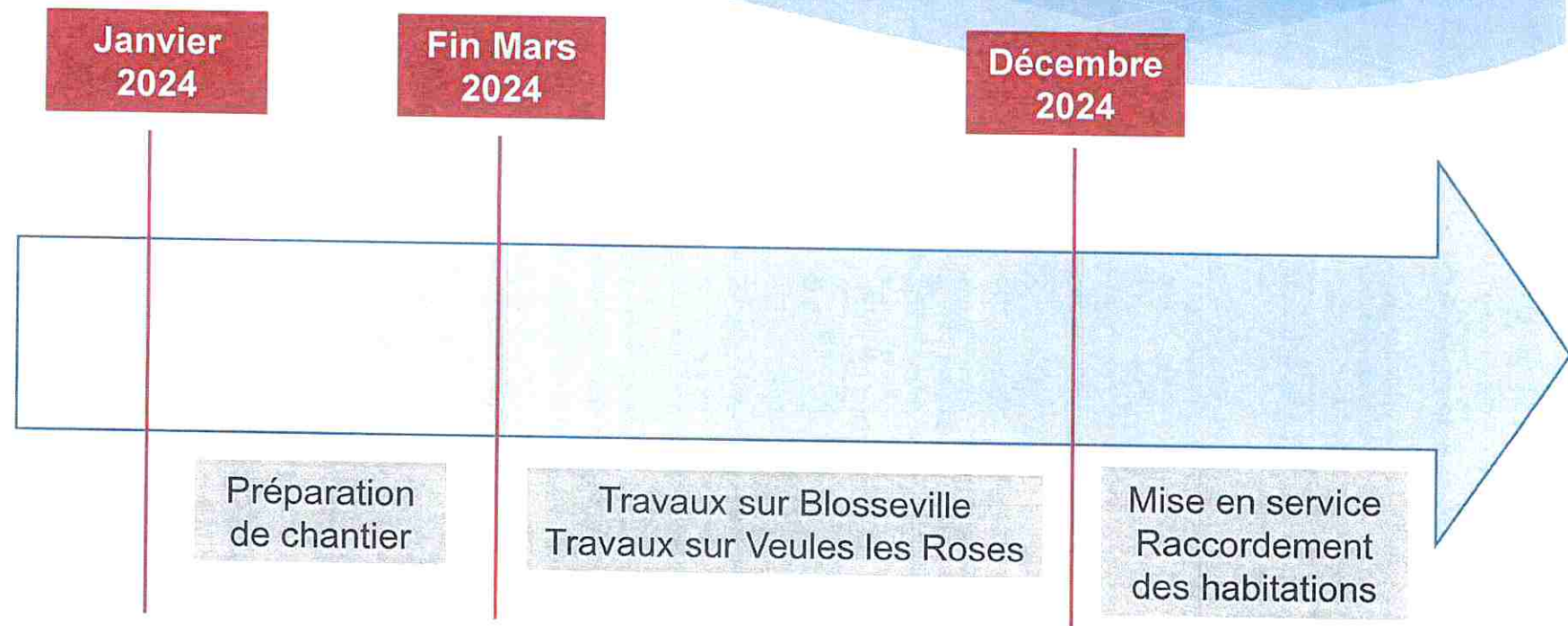


CC COTE D'ALBATRE BLOSSEVILLE-VEULES LES ROSES : PHASAGE PREVISIONNEL SITPO – BERNASCONI



Planning prévisionnel

MOE



Obligations après travaux

Quand sera-t-il possible de se raccorder ?

Lorsque les travaux sous domaine public auront été réceptionnés, chaque propriétaire sera autorisé à se raccorder sur le réseau public.

Dans quel délai doit-on se raccorder ?

A compter de la mise en service du réseau, chaque propriétaire disposera d'un délai de 2 ans pour se raccorder ; la redevance sera perçue même si les travaux n'ont pas été réalisés dès la première facture suivant la mise en service du réseau (code de la santé publique : article L1331-1 et suivants):

Immeubles existants lors de la construction du réseau :

raccordement dans un délai de **deux ans**, sauf dérogation ou exonération (au cas par cas)

Immeubles édifiés postérieurement à la construction du réseau :

raccordement obligatoire (condition de délivrance du permis de construire)

Comparaison financière

Détail	Assainissement collectif
Entretien	-
PFAC*	1 865 €.TTC**
Type de travaux en domaine privé	Travaux de raccordement sur le réseau public
Coût moyen des travaux	<i>Selon le cas de figure</i>

* Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

**Varie chaque année, selon l'index Travaux Publics

En cas d'une installation d'assainissement non collectif conforme, la PFAC est de 10 euros. Dans le cas d'un camping, la PFAC sera doublée : 1865 euros X 2 = 3730 euros (délibération de 2012)

Prix de l'eau

Au 1^{er} janvier 2024, Pour une consommation de 120 m³ :

Le prix de l'eau assainie est de 6,85 euros TTC / m³

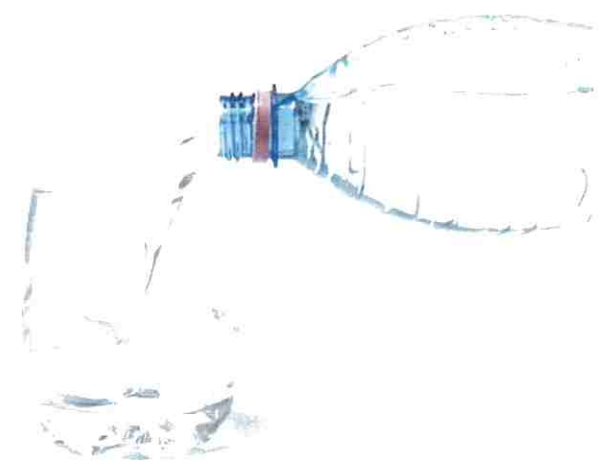
Le prix de l'eau non assainie est de 2,82 euros TTC/ m³

Variation du m³ HT hors abonnements

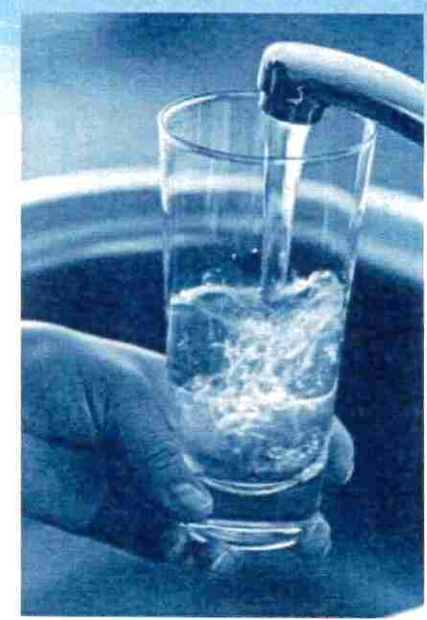
Tarifs Eau Potable + Assainissement Collectif (en € HT/m ³)				
Tranches	Part délégataire	Part collectivité	Part Agence de l'Eau	Total
De 0 à 15 m ³ /an	0,5358 €	1,5514 €	0,6650 €	2,7522 €
De 16 à 100 m ³ /an	3,5899 €	1,5514 €	0,6650 €	5,8063 €
> 100 m ³ /an	3,8578 €	1,5514 €	0,6650 €	6,0742 €

Tarification de base par tranche (hors abonnements et TVA)
1 mètre cube (m³) = 1 000 litres

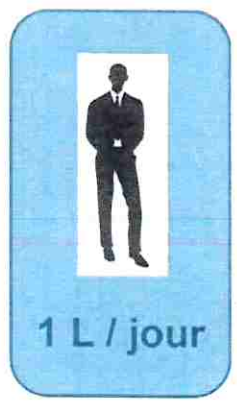
Le prix de l'eau



0,20 € TTC / litre



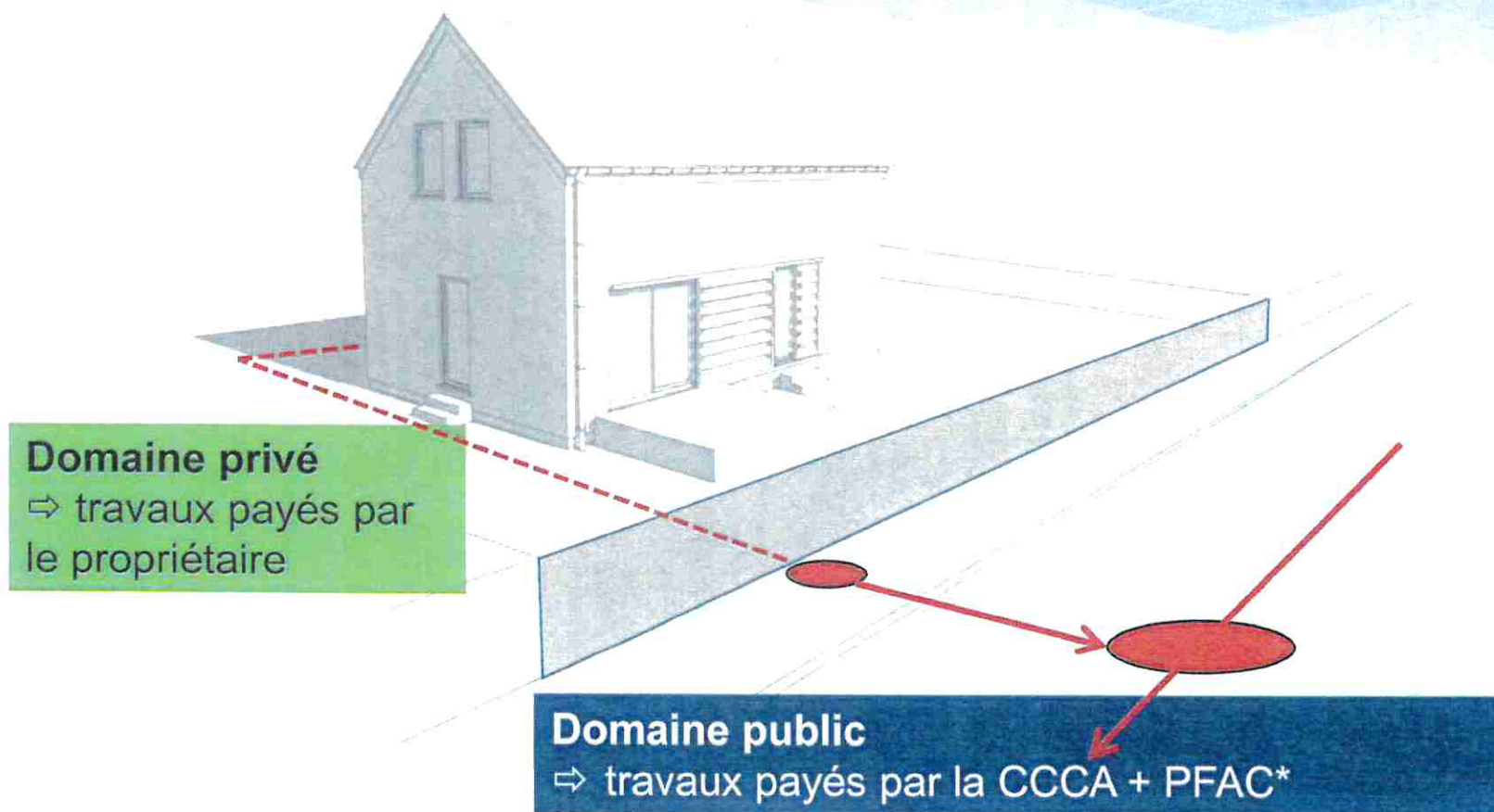
0,00669 € TTC / litre



292 €/an (4 personnes)

9,76 €/an (4 personnes)

Les limites de responsabilité



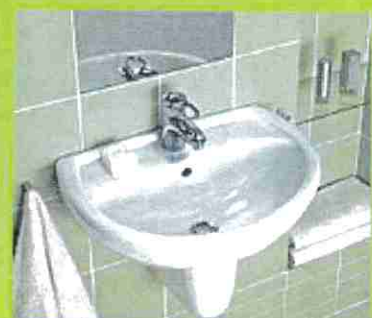
La boîte de branchement publique



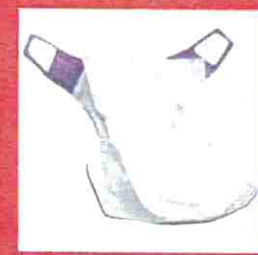
Informations importantes



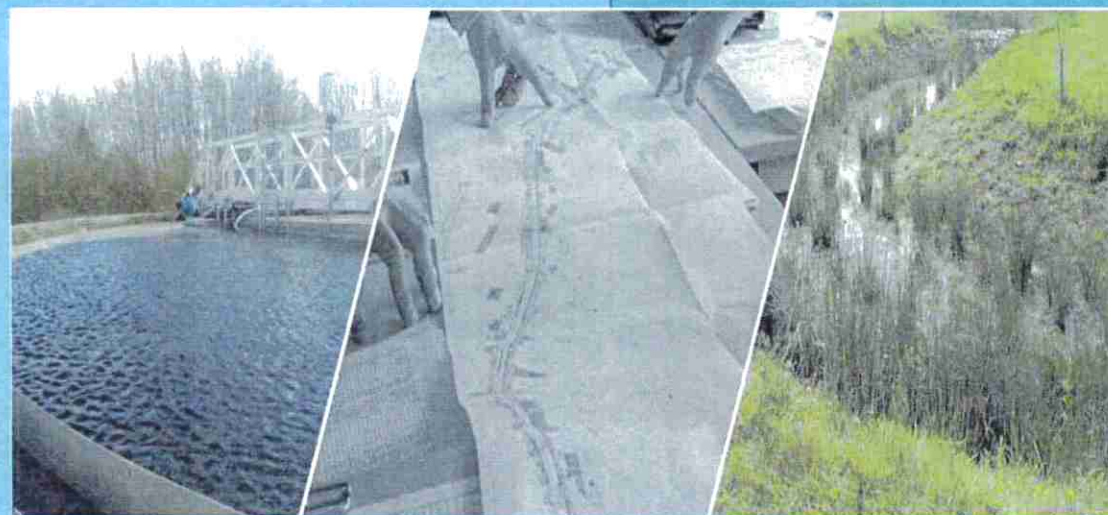
→ Réseau d'eaux usées



→ Poubelle Ou déchetterie



Etude sur la partie privée





**Acteurs de l'opération pour les travaux de
raccordement en domaine privé**



Acteurs de l'opération

Maître d'Ouvrage



CC COTE D'ALBATRE

Commune concernée



BLOSSEVILLE

Maître d'Ouvre



AMODIAG
Environnement

Partenaire Technique
et Financier



Agence de l'Eau Seine
Normandie

Entreprise
réalisation des
travaux

Sera désignée fin
d'année 2024

Entreprise contrôle
des travaux

Sera désignée
courant 2024

Cadre général



Suite à la réalisation des travaux en domaine public (prévus en 2024), les travaux de raccordement en domaine privé sont une **obligation légale** pour chaque propriétaire (article L1331-1 du Code de la Santé Publique)

△ Afin d'assister techniquement et financièrement les riverains dans cette démarche, la CCCA met à disposition des **conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage**, sur la base du volontariat :



Subvention selon les modalités du 12^{ème} programme de l'agence de l'eau



Maitre d'Œuvre et Entreprise spécialisés



Garanties décennales

△ En cas de non-adhésion à l'opération groupée sous conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage :

Impossibilité d'accéder aux subventions

Travaux à réaliser sous 2 ans

Contrôle de conformité à fournir

Calendrier prévisionnel

Le planning* :

* dates indicatives, susceptibles d'être modifiées

DOMAINE PUBLIC

DOMAINE PRIVÉ

2022/2023

Mar-2024 à
dec-2024

2019

2024

À partir mars
2025



Etudes préalables



Travaux



Enquêtes domiciliaires
(dans les habitations)



Choix
entreprise et
conventions



Début des travaux
(durée : env 7 mois)